
(La version électronique du *Journal de l'Assemblée législative*
n'est diffusée qu'à titre documentaire. L'imprimé fait foi.)

Fascicule 21

le mardi 28 mars 2000

13 heures

Prière.

Le premier ministre rend un hommage posthume à John B.M. Baxter, député progressiste-conservateur de Kings de 1963 à 1978 et de Kings-Ouest de 1978 à 1987.

Le président suspend la séance à 13 h 11.

14 h 30

Le président reprend le fauteuil.

L'hon. N. Betts, ministre des Finances, remet un message de S.H. la lieutenant-gouverneure au président, qui, les parlementaires debout, en donne lecture ainsi qu'il suit :

le 28 mars 2000

S.H. la lieutenant-gouverneure transmet le budget principal pour l'année financière se terminant le 31 mars 2001, qui comporte les prévisions de crédits requis pour les services de la province et non autorisés par ailleurs pour l'année se terminant le 31 mars 2001, et, conformément aux dispositions de la *Loi constitutionnelle de 1867*, elle recommande ces prévisions budgétaires à la Chambre.

La lieutenant-gouverneure,
(signature)
Marilyn Trenholme Counsell

Sur la motion de l'hon. N. Betts, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que la tranche du discours de S.H. la lieutenant-gouverneure qui a trait aux comptes publics, aux prévisions budgétaires et aux dépenses soit renvoyée au Comité des subsides.

Il est unanimement convenu que la troisième lecture des projets de loi 21, 22, 30 et 31, inscrite au *Feuilleton et Avis*, soit reportée au mercredi 29 mars 2000.

Conformément à l'avis de motion 77, l'hon. N. Betts, appuyé par l'hon. M. Lord, propose ce qui suit :
que la Chambre approuve en général la politique budgétaire du gouvernement.

La question proposée, l'hon. N. Betts prononce le discours du budget.

Le débat sur le budget est ajourné sur la motion de M. Richard.

Le président, sur la demande de l'hon. M. Green, revient aux motions ministérielles sur l'ordre des travaux de la Chambre.

Sur la motion de l'hon. M. Green, appuyé par l'hon. M. Lord, il est résolu que l'étude de la motion relative à la politique budgétaire du gouvernement se poursuive jeudi prochain et qu'elle soit inscrite à l'ordre du jour tant qu'elle ne sera pas terminée.

La séance est levée à 15 h 52.

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

documents demandés dans l'avis de motion 74 (22 février 2000) ;
rapport annuel du surintendant des assurances pour 1998-1999 (18 février 2000) ;
volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 1999 (22 février 2000).